

SAINT JULIEN LABROUSSE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 09 MARS 2018

Présents : Mmes FOURET Magali, BOUIX Monique, BALTASSAT Francine, Ms CROS Christian, LADREYT André, PRAMAYON Jean Pascal, MICHEL Didier, MAZOT Hervé, LUQUET Roland.

Absente représentée : Mme TESTARD Annie donnant pouvoir à M. CROS Christian.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme BALTASSAT est nommée secrétaire de séance pour suppléer Mme FOURET.

La séance débute à 20h30.

Le Conseil valide à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente et passe de ce fait à l'ordre du jour.

01 - PROJETS 2018

Madame le Maire expose la nécessité de définir les projets afin de commencer à préparer le budget et faire les demandes de subventions.

Il est proposé : l'aménagement et l'agencement du parking situé à la sortie du village en direction des Nonières, la mise en accessibilité de la mairie, la mise aux normes de l'atelier communal, la crémation de reliquaires au cimetière communal, les travaux de voirie, l'achat d'une saleuse auto chargeuse, d'une cuve pour le stockage de GNR avec système de pompage, la réfection de la toiture de la tour du presbytère, le changement des volets de l'appartement situé au 1er étage du presbytère.

Madame le Maire rappelle que des restes à réaliser ont été prévus afin de poursuivre les travaux programmés en 2017 autrement dit : l'adressage de la commune, la mise en place de la signalétique, le goudronnage de la route de Trézen, le changement du réservoir de l'appartement situé à l'Albouret ainsi que la pose de zingeries sur le toit de la tour après réfection.

02 - ACCESSIBILITÉ POUR LES ERP – AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les obligations d'accessibilité pour les établissements recevant du public et l'obligation de présenter au Préfet du Département un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) établissant un projet pluriannuel des travaux à réaliser pour une mise en accessibilité.

En 2012, la municipalité avait fait établir des diagnostics de l'ensemble des bâtiments mais, pour des questions financières, et n'ayant pas pris la mesure des obligations réglementaires administratives, l'étude est restée en instance.

Le travail a été repris par le Bureau NL Prestations, qui a réalisé l'agenda comportant les actions nécessaires pour que les ERP ou les IOP répondent aux exigences d'accessibilité, les prévisions du programme, le calendrier des travaux et les dates d'échéance des obligations.

Madame le Maire donne connaissance de cet agenda finalisé aux membres du conseil municipal, et propose de s'engager dans cet ADAP en prenant en considération comme date de départ « mai 2018 » afin de rester dans les délais qui étaient imposés par la réglementation.

Le dépôt de cet agenda est une formalité administrative obligatoire et impérative afin de respecter la réglementation en vigueur en faveur du handicap ; réglementation issue de la loi du 11/02/2005.

03 - DECISION DE VENTE DE BOIS SUR PIED 2018

Monsieur CROS, 1er adjoint au Maire, fait part au Conseil Municipal de la lettre de l'Office National des Forêts, par laquelle il propose : la mise en vente sur pied de la coupe dans les parcelles n°7 et n°11.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'approuver les coupes 2018.

04 – PROJET D'ACQUISITIONS NÉCESSAIRES À LA RÉGULARISATION DE LA VC N°12

Madame le Maire rappelle qu'il est nécessaire de régulariser le tracé de la Voie Communale n° 12, dont l'emprise ancienne a été redressée suivant l'emprise existante actuelle aux termes d'un document d'arpentage dressé par Monsieur DEGUILHEM le 14 juin 2012.

Ainsi, elle propose l'acquisition de plusieurs parcelles.

Elle propose d'acquérir chacune de ces parcelles moyennant l'euro symbolique.

Elle précise que les frais afférents à ces acquisitions seront à la charge de la commune : frais de géomètre, rédaction d'acte, publicité foncière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte l'acquisition des parcelles ci-dessus désignées aux conditions sus-énoncées, décide que les frais et accessoires seront à la charge de la commune, autorise Madame le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables afférentes à la régularisation de ce dossier.

INFORMATIONS DIVERSES

- Festivités : Après avoir été sollicité par plusieurs administrés et afin d'échanger sur l'organisation potentielle de manifestation(s) estivale(s), le conseil municipal souhaite organiser une réunion publique.
La collectivité ne pouvant pas prendre à sa charge l'organisation, les élus souhaitent rassembler administrés volontaires et associations labrussoises pour échanger sur le sujet. Plusieurs idées ont été émises : vide grenier, marché du terroir etc...
Cette réunion sera organisée le dimanche 08 avril 2018 à 10h à la salle des fêtes du village.
- Chemin ruraux : Madame le Maire explique que des administrés souhaitent faire l'acquisition de chemins ruraux pour un certain confort. Elle rappelle que des déclarations d'utilité publique doivent être faites avant de pouvoir statuer.
Cependant, il convient de voir avec les futurs acquéreurs s'ils prendront en charge les frais liés aux opérations, la commune refusant d'impacter son budget.

Fin de la séance : 00h